

pas dans la politique du gouvernement de délivrer des certificats d'identité à d'anciens citoyens d'un pays ami comme les États-Unis, qui sont volontairement devenus apatrides en renonçant à leur citoyenneté après leur arrivée du Canada, à moins qu'ils aient agi ainsi avec l'intention de devenir citoyens canadiens, ou parce qu'ils sont objecteurs de conscience.

2. Qu'un particulier puisse ou non voyager en dehors du Canada sans un certificat d'identité, cela dépend des conditions d'admission du pays qu'il a l'intention de visiter.

3. Sauf les deux exceptions susmentionnées, les certificats canadiens d'identité ne sont normalement délivrés qu'aux personnes qui sont entrées au Canada en tant que réfugiés ou apatrides et qui n'y ont pas vécu assez longtemps pour acquérir la citoyenneté canadienne.

LA CRÉATION D'UN CONSEIL DES SCIENCES SOCIALES

Question n° 1928—**M. Saltsman:**

Le gouvernement envisage-t-il de mettre en œuvre la proposition de M. Solandt visant à la création d'un Conseil des sciences sociales pour faire pendant au Conseil des sciences du Canada?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Non, le gouvernement n'a pas envisagé la création d'un Conseil des sciences sociales.

LES DIRECTIVES DU CONSEIL DU TRÉSOR EN VERTU DE LA LOI DE L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

Question n° 2042—**M. Fortin:**

1. Le Conseil du Trésor a-t-il donné des instructions en vertu de l'article 85 de la loi de l'administration financière et, dans l'affirmative, en quoi consistent ces directives?

2. Le Conseil du Trésor a-t-il donné des directives en vertu de l'article 84 de la loi de l'administration financière et, dans l'affirmative, en quoi consistent ces directives?

3. Le Conseil du Trésor a-t-il adopté des règlements en vertu de l'article 80(3) de la loi de l'administration financière et, dans l'affirmative, en quoi consistent ces règlements?

4. Durant les deux dernières années, l'auditeur général a-t-il signalé dans ses rapports que des deniers avaient été irrégulièrement retenus et ce en vertu de l'article 73 de la loi de l'administration financière et en quoi consistait chacun de ces cas?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): 1. Non. Il a été pris, à ce sujet, des dispositions de caractère officieux.

2. Non. Il a été pris, à ce sujet, des dispositions de caractère officieux.

3. Non. Il a été pris, à ce sujet, des dispositions de caractère officieux.

4. Non.

LA ROUTE DE L'AÉROPORT DE VANCOUVER

Question n° 2203—**M. Godin:**

1. Le gouvernement canadien a-t-il contribué financièrement à la construction récente d'une route entre Vancouver et l'aéroport du même nom?

2. Dans l'affirmative, combien de milles ont été construits?

3. S'agit-il d'une route à quatre voies?

4. Quel montant a été affecté à ce projet?

5. La province de l'Ontario a-t-elle présenté une démarche au gouvernement central pour l'amélioration de la route qui relie le centre de la capitale à l'aéroport d'Ottawa?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère des Transports et la Commission de la capitale nationale m'informent comme suit: 1. Non. Cependant, le gouvernement fédéral a entrepris la construction d'un pont devant relier l'aéroport à la ville de Vancouver et dont le prix sera recouvert sous forme de péages.

2. Le pont doit avoir une longueur approximative de 650 pieds.

3. Le pont aura quatre voies de circulation.

4. Un montant de 18 millions de dollars est prévu pour le pont et les travaux connexes sur les routes donnant accès à l'aéroport.

5. Avant que soit achevée l'étude effectuée en 1965 au sujet du transport dans la région Ottawa-Hull, le gouvernement de l'Ontario avait manifesté un certain intérêt à l'égard de la construction d'une meilleure route en vue de relier le centre de la capitale à l'aéroport d'Ottawa.

LES VERSEMENTS POUR LA RÉDUCTION DES EMBLAURES

Question n° 2213—**M. Southam:**

Vu qu'il semble y avoir une surabondance de blé dur rouge dans le monde aujourd'hui, le gouvernement étudie-t-il l'opportunité de faire des versements de réduction de surface aux agriculteurs de l'Ouest à titre de mesure d'urgence destinée à freiner la surproduction et à remédier à la rareté de l'argent?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Le gouvernement a présenté un certain nombre de mesures pour aider les cultivateurs de l'Ouest et il étudie la possibilité d'apporter des solutions à plus long terme dans le cas de ces problèmes.

LES AGENTS D'INFORMATION AU SEIN DU SECRETARIAT D'ÉTAT

Question n° 2256—**M. Robinson:**

1. Le secrétariat d'État compte-t-il des agents d'information parmi ses effectifs et, dans l'affirmative, combien?

2. Combien ce service a-t-il coûté au Ministère chaque année, de 1960 à 1968 inclusivement?